

Aix - Marseille



www.se-unsa.org

**Section académique**

ac-aix-marseille@se-unsa.org

Tél : 0491 615 206

Fax : 0491 615 207

17 rue Julia  
13005 MARSEILLE

**Faites la différence. Adhérez au SE-UNSA!**

**Site Académique : <http://sections.se-unsa.org/aix-marseille/>**

**Responsable académique Cécile SORS** Tél : 06 83 08 30 16 – [C.SORS@LIBERTYSURF.FR](mailto:C.SORS@LIBERTYSURF.FR)

# FLASH EPS

## MANIFESTATION DU DIMANCHE 19 OCTOBRE A PARIS

Nous étions bien 80 000, pour preuve cette vidéo (cliquer sur la touche ctrl et sur le lien suivant avec la souris )

[MANIF EDUCATION du 19 OCTOBRE à PARIS.](#)

## APRES L'ACTION DU 19 OCTOBRE, LE 20 NOVEMBRE

80 000 personnes à Paris le 19 octobre, la provocation du ministre qui s'adresse au 97% des enseignants qui ne manifestaient pas !

Le 23 octobre la provocation du Président de la République qui accuse les fonctionnaires "d'être des irresponsables en demandant des postes en pleine crise économique" (*il est vrai que l'argent va directement dans le gouffre des banques ...*)

Alors on continue l'action ! Cliquez sur : [suite du 19 octobre = grève le 20 novembre](#)

## DANGER : MUTATIONS, CE QUE LE MINISTERE NOUS PREPARE

Dans son projet pour les mutations le ministère prévoit plusieurs réformes importantes :

- Il demande aux recteurs la création d'un nombre important de postes à profil. Le SE UNSA dénonce cela car il n'y aura plus égalité entre les collègues
- Il prévoit la mise en place d'un numéro vert permettant de tenir les collègues informés sur leur demande de mutation. Le SE UNSA dénonce cela car les personnes qui seront au bout du fil n'auront pas forcément les compétences nécessaires puisqu'on sait bien que les numéros verts sont des plates formes délocalisées hors de France. De plus les gestionnaires des rectorats sont débordés et cela leur procurera encore plus de travail. Comment vont-ils faire ? Cela conduit également à la quasi disparition des instances paritaires.
- Le barème deviendrait-il purement indicatif ?
- La note de service devrait paraître le 6 novembre 2008 après quelques probables modifications.

## CALENDRIER MUTATIONS INTER ACADEMIQUES

- **Jeudi 20 novembre 2008** : Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux inter et spécifiques
- **Lundi 8 décembre 2008** : Fermeture du serveur SIAM
- **Entre le 12 et le 23 janvier 2009** : Calcul des barèmes dans les académies
- **Entre le 2 et le 5 février 2009** : Résultats des affectations sur postes spécifiques
- **Entre le 10 et le 19 mars 2009** : Résultats du mouvement inter

## REFORME DU LYCEE

Le ministère prévoit que l'EPS fasse l'objet d'un enseignement composé de 4 modules de 3h sur tout le cursus du lycée. De ce fait les élèves pourront avoir un semestre d'eps puis ne plus en avoir le semestre suivant et ainsi de suite. Où est la continuité des apprentissages ?

Qu'en est-il des options eps ?

Cette « seconde Darcos », si peu éloignée de l'actuelle, ne peut qu'aboutir aux mêmes travers structurels qui s'opposent à des parcours souples non enfermants et non ségrégatifs. Qui s'étonnera que, dans ces conditions, le ministre annonce déjà le maintien d'une organisation du cycle terminal en deux voies étanches et, à coup sûr, socialement hiérarchisées ?

Pour le SE-UNSA, des objectifs de la réforme, il n'en restera qu'un, jamais avoué mais toujours présent : celui des économies budgétaires.

Luc Bérille, Secrétaire général

## LA MAQUETTE GENERALE DES NOUVEAUX CONCOURS

Le ministère vient de nous faire parvenir le projet de maquette des futurs concours de recrutement des enseignants. Ce texte est le résultat des discussions qui ont été conduites par le cabinet sur cette question.

### • DESCRIPTIF DU PROJET DE MAQUETTE

---

Le projet de maquette s'articule autour de 4 épreuves : 2 épreuves écrites d'admissibilité qui comptent pour 40% et 2 épreuves orales d'admission qui comptent pour 60% dans la note finale.

#### - *professeurs du second degré et CPE*

- deux épreuves écrites d'admissibilité sur la culture générale disciplinaire (Durée 5h, coef 2)
- Une épreuve orale sous la forme d'un exercice pédagogique (préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3)
- Une épreuve de connaissance du système éducatif (préparation 3h, exposé et entretien : 1h, coef 3)

#### - *agrégation*

Le ministère s'attaque aussi à l'agrégation... en douceur. Les épreuves et programmes sont maintenus en l'état. L'épreuve orale actuelle sera « infléchie » dans le sens d'un exercice pédagogique et l'épreuve de connaissance du système éducatif est introduite. Enfin, le ministère précise que le programme de l'agrégation sera désormais arrêté pour une période d'au moins deux ans.

### • L'ANALYSE DU SE-UNSA

---

#### • **Les points positifs**

- *Une architecture unique.* Le projet de maquette qui est présenté, est comme nous le souhaitions, un projet qui n'entre pas dans les détails concours par concours, mais qui fixe l'architecture générale des concours d'enseignant. Cette architecture est la même pour tous les concours qu'ils soient du premier comme du second degré. Elle consacre l'unicité du métier. C'est un aspect important.
- *Le référentiel de compétences,* du cahier des charges de la formation constitue la référence dans l'élaboration des épreuves des concours. Pour le SE-UNSA, cet aspect est fondamental : il ancre, au moins sur le papier, la formation dans une logique professionnelle.

- Une épreuve de « connaissance du système éducatif » est instituée. Cette épreuve orale d'admission est une épreuve d'analyse et de réflexion sur la base d'éléments tels que l'histoire du système éducatif, ses valeurs (notamment laïcité), les droits et devoirs du fonctionnaire...
- Les programmes du concours sont ceux du niveau concerné. La référence est désormais, pour tous les corps, celle des programmes scolaires du niveau concerné. Cela devrait permettre d'ancrer la formation et le concours dans la réalité scolaire et non dans des considérations disciplinaires sans rapport avec la réalité du métier.
- **Les points négatifs**
  - *L'épreuve orale pédagogique d'admission.* Cette épreuve consiste en une « leçon » devant, non pas des élèves, mais devant un jury. Pour le SE-UNSA, cet exercice virtuel ne donne pas un signal suffisamment fort aux universités pour faire des stages un contenu important des modules des futurs masters. Ainsi on peut craindre que les universités, comme les étudiants, ne se dispensent de ces stages - qui ne seront plus que des stages d'observation ou pratique accompagnée- dès lors que cette pratique n'est pas valorisée dans le concours. La conséquence (dramatique) de ceci pourrait être l'affectation dans des classes de lauréats, certes titulaires d'un master, mais totalement ignorants de la réalité d'une classe d'élèves.
  - *La composition du jury.* Le projet de texte prévoit que le jury soit composé de personnels de direction, de membre de l'administration et de la hiérarchie et de membres de la société civile. Aucun praticien n'en fait partie, ce qui est un comble au moment de juger de l'aptitude pédagogique d'un candidat !!

### *L'intégralité du projet de maquette*

- **Philippe MEIRIEU et Antoine PROST livrent leurs réflexions sur l'avenir de la formation des enseignants**  
Philippe Meirieu et Antoine Prost viennent tour à tour de livrer leurs réflexions, respectivement dans le Café Pédagogique et dans le journal "Libération":  
Deux contributions à la réflexion... et beaucoup d'inquiétudes soulevées.
- *Le texte de Philippe MEIRIEU*
- *Le texte d'Antoine PROST*

## **TRANSPORTS D'ELEVES DANS SA VOITURE PERSONNELLE :**

L'utilisation de votre véhicule personnel pour transporter des élèves dans le cadre de l'AS par exemple, ne peut être qu'une mesure supplétive, à n'utiliser qu'en dernier recours, dans les conditions prévues par la note de service n°86.101 du 05/03/86. Il vous faut alors obtenir une autorisation de transport du chef d'établissement, accompagner chaque demande d'un certificat de passage du véhicule au contrôle technique et justifier de son assurance.

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES :**

Vous savez que vous allez voter les mardi 2 décembre pour élire vos représentants syndicaux aux différentes commissions (mutations, congés de formation, notations...).

Les électeurs votant par correspondance recevront leur matériel pendant les vacances. Ils peuvent voter pour la liste SE-UNSA dès réception du matériel. Votre vote devra être adressé au Recteur.

**En attendant, passez d'excellentes vacances et si vous votez par correspondance, votez SE-UNSA**

Informations à diffuser à vos collègues.

*Pour s'abonner ou se désabonner envoyer un mail à : [C.SORS@LIBERTYSURF.FR](mailto:C.SORS@LIBERTYSURF.FR)*